

Quand faut-il recevoir le vaccin ?


Le vaccin contre le pneumocoque peut être administré à n'importe quel moment de l'année. Demandez-le au moment de recevoir votre vaccin contre la grippe ou au moment d'une visite régulière chez votre médecin.

Pour plus de renseignements

Informez-vous auprès de votre CLSC ou auprès de votre médecin lors de votre prochaine visite. Le vaccin est le meilleur moyen de protection contre les infections à pneumocoque. Il peut aussi contribuer à prévenir certaines complications associées à la grippe.

sante.gouv.qc.ca/vaccination

Santé
et Services sociaux

Québec 

La vaccination,
la meilleure protection

Vaccin contre les infections à pneumocoque



Vaccination gratuite :

- pour les personnes de 65 ans et plus ;
- pour les personnes qui ont certaines maladies.

Qu'est-ce que le pneumocoque ?

Le pneumocoque est une bactérie qui se trouve dans les voies respiratoires. Bien des gens sont porteurs de cette bactérie dans leur nez ou leur gorge sans être malades. Cependant, le pneumocoque peut parfois causer des infections graves, comme une pneumonie, une infection du sang ou une méningite. Par exemple, une infection respiratoire comme la grippe peut dégénérer en pneumonie à cause du pneumocoque.

Les infections à pneumocoque sont fréquentes au Québec. Elles surviennent toute l'année, mais surtout en hiver et au printemps. Chaque année, les infections graves à pneumocoque provoquent de 3 000 à 6 000 hospitalisations et plusieurs décès. Il faut donc prendre ces infections très au sérieux, d'autant plus qu'elles peuvent être difficiles à traiter si la bactérie est résistante aux antibiotiques.

Quels sont les vaccins disponibles pour prévenir les infections à pneumocoque ?

Deux types de vaccins sont disponibles au Québec : le vaccin polysaccharidique et le vaccin conjugué. Le vaccin conjugué est principalement administré aux enfants de moins de 5 ans et le vaccin polysaccharidique est donné aux adultes.

Qui peut recevoir le vaccin gratuitement ?

Vous pouvez recevoir le vaccin **polysaccharidique** gratuitement si :

- vous avez 65 ans et plus ;
- vous avez l'une des maladies suivantes :
 - maladie du cœur,
 - maladie des poumons (ex. : emphysème, bronchite chronique),
 - asthme nécessitant un suivi médical régulier chez les personnes de 50 ans et plus,
 - maladie rénale,
 - diabète,
 - mauvais fonctionnement ou absence de la rate,
 - maladie du foie (ex. : hépatite, cirrhose, alcoolisme),
 - déficience du système immunitaire (ex. : cancer, infection par le VIH).

Vous pouvez également recevoir le vaccin **conjugué** gratuitement si :

- vous avez un mauvais fonctionnement de la rate ou que vous n'avez pas de rate ;
- vous avez une déficience du système immunitaire (ex. : cancer, infection par le VIH).

Le risque de décès à la suite d'une infection à pneumocoque est plus grand pour les personnes qui ont certaines maladies ainsi que les personnes de 65 ans et plus.